

HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Reporting fonds Article 29 de la loi Energie Climat

Données arrêtées au 31 décembre 2022

Le présent document est un reporting réglementaire et n'est donc pas une communication à des fins promotionnelles. En conséquence, les informations qui y sont contenues ne peuvent pas être considérées comme un conseil ou une recommandation en matière d'investissement.

Loi Energie Climat

Le présent rapport est établi dans le cadre de l'article 29 de la Loi Energie Climat (Décret n°2021- 663 du 27 mai 2021).

Dans le cadre de rapport relatif à HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS – SRI EUROLAND EQUITY, HSBC Global Asset Management (France) (1) présente les modalités de prise en compte, dans sa stratégie d'investissement, des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

Actif total	650 183 214 Euros
LEI	969500MDTK64JZ4B4F91
Indice de reference	MSCI EMU

(1) HSBC Asset Management est le nom de la ligne métier de gestion d'actifs d'HSBC, auquel appartient HSBC Global Asset Management (France), qui fournit du conseil en investissement et des activités de gestion de portefeuilles. HSBC Global Asset Management (France), filiale détenue directement et indirectement à 100% par HSBC Continental Europe est une entité agréée et régulée par l'Autorité des Marchés Financiers (no. GP99026).

Intégration des risques relatifs à la durabilité

HSBC Global Asset Management (France) est déterminée à jouer un rôle de premier plan sur l'investissement responsable. Cela signifie que nos décisions d'investissement tiennent compte des risques en matière d'environnement, de société et de gouvernance d'entreprise (ESG). Si les risques ESG ne sont pas bien gérés par les entreprises et les gouvernements dans lesquels nous investissons, cela peut avoir un impact sur leur rentabilité et donc sur le rendement des investissements de nos clients.

1. En tant qu'acteur du marché financier, la société de gestion est soumise au Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ou « Règlement SFDR »). Dans ce cadre, elle a mis en place une politique relative à l'intégration des risques de durabilité dans son processus de prise de décision en matière d'investissement. Le risque de durabilité s'entend d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative significative, qu'elle soit réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La politique relative aux risques de durabilité est axée sur les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies (« UNGC ») (« Global Compact ») qui définit les principaux domaines de risques financiers et non-financiers : droits humains, droit du travail, environnement et lutte contre la corruption. La société de gestion recourt à des prestataires de services afin d'identifier les entreprises présentant de mauvais résultats dans ces domaines et, si des potentiels risques de durabilité sont identifiés procède alors à ses propres contrôles. Dans le cadre de sa stratégie, la société de gestion surveille les risques de durabilité de façon continue. La société de gestion agit au mieux des intérêts des investisseurs. Au fil du temps, les risques de durabilité peuvent influencer sur la performance des OPC par le biais de leur investissement sur les émissions d'entreprises, secteurs, régions et classes d'actifs. Bien que les OPC aient leur propre stratégie de gestion, la société de gestion a pour objectif de fournir aux investisseurs des rendements compétitifs en tenant compte du profil de risque. Pour y parvenir, une analyse financière approfondie et une évaluation complète des risques de durabilité sont réalisées dans le cadre d'une évaluation plus large du risque pour chaque OPC

La politique relative aux risques en matière de durabilité est disponible sur le site internet de la société de gestion :

<http://www.assetmanagement.hsbc.fr>.

2. Les entreprises qui gèrent de manière adéquate les risques de durabilité sont plus à même d'anticiper les futurs risques de durabilité et opportunités. Cela les rend stratégiquement plus résilientes et par conséquent capables d'anticiper et de s'adapter aux risques et opportunités à long terme. De même, lorsqu'ils sont gérés de façon inadéquate, les risques de durabilité peuvent avoir des incidences négatives sur la valeur de la société sous-jacente ou la compétitivité du pays émetteur d'obligations souveraines. Les risques de durabilité peuvent se matérialiser sous différentes formes pour les entreprises ou les gouvernements dans lesquels les OPC investissent, tels que notamment, (i) une baisse du chiffre d'affaires suite à une évolution des préférences des consommateurs, des répercussions négatives sur les effectifs, des troubles sociaux et une baisse de la capacité de production ; (ii) une augmentation des coûts d'immobilisation/d'exploitation ; (iii) la dépréciation et la mise hors service anticipée d'actifs existants ; (iv) une atteinte à la réputation due à des amendes et décisions de justice et une perte du droit d'exercer l'activité ; (v) le risque de crédit et de marché des obligations souveraines. Tous ces risques peuvent potentiellement impacter la performance des OPC. Les potentiels impacts des risques de durabilité sur la performance des OPC dépendront aussi des investissements de ces OPC et de la matérialité des risques de durabilité. La probabilité que surviennent des risques de durabilité doit être atténuée par leur intégration dans la procédure de décision d'investissement. Les potentiels impacts des risques de durabilité sur la performance des OPC qui s'appuient sur les critères ESG sont encore plus atténués. Cependant, il n'existe pas de garantie que ces mesures atténueront

complètement ou préviendront la matérialisation des risques de durabilité sur ces OPC. Il en résulte que l'impact probable sur la performance des OPC d'une baisse significative réelle ou potentielle de la valeur d'un investissement due à un risque de durabilité va ainsi varier et dépend de plusieurs facteurs.

3. Le FCP prend en considération des risques de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement. La société de gestion intègre les risques de durabilité en identifiant les facteurs ESG susceptibles d'avoir un impact financier significatif sur la performance d'un investissement. L'exposition à un risque de durabilité ne signifie pas nécessairement que la société de gestion s'abstiendra de prendre ou de conserver une position. Il s'agit plutôt pour la société de gestion de prendre en considération les évaluations des risques de durabilité ainsi que les autres facteurs significatifs dans le contexte de l'entreprise investie ou de l'émetteur, l'objectif de gestion et la stratégie d'investissement du FCP.

4. Le FCP peut investir dans des instruments dérivés. Les risques de durabilité sont alors plus difficiles à prendre en compte car le FCP n'investit pas directement dans l'actif sous-jacent. A la date du prospectus, aucune méthodologie d'intégration ESG ne peut être appliquée pour les instruments dérivés.

5. La description détaillée de la prise en compte par le FCP des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impacts – cf article 4 du règlement SFDR) par le FCP est présentée dans l'annexe SFDR du prospectus. Les dispositions du Règlement SFDR sont complétées de celles du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 dit « Règlement Taxonomie ». Celui-ci établit un système de classification à l'échelle de l'Union européenne qui apporte aux investisseurs et aux sociétés émettrices un langage commun pour déterminer si certaines activités économiques peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental. Pour être durable, une activité économique doit remplir les critères de durabilité fixés par le Règlement Taxonomie dont celui consistant à ne pas causer de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux définis par ledit Règlement. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents du FCP qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante du FCP ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le FCP ne s'engage pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux que sont :

- l'atténuation du changement climatique;
- l'adaptation au changement climatique;
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines;
- la transition vers une économie circulaire;
- la prévention et le contrôle de la pollution; et
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat.

Les Accords de Paris signés en 2015 lors de la 21^e Conférence des Parties (COP21) formalisent l'engagement de 196 pays à effectuer une transition vers une économie bas carbone, et à limiter l'augmentation moyenne de la température mondiale à moins de 2 degrés Celsius (°C) à horizon 2050 par rapport aux niveaux préindustriels, en poursuivant leurs efforts pour limiter cette augmentation à 1,5°C.

Les engagements pris lors de la COP26 marquent une étape majeure dans la marche vers la neutralité carbone, avec des implications importantes pour les marchés financiers et les investisseurs du monde entier.

En juillet 2021, HSBC Asset Management, notre ligne métier, a rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM). L'initiative NZAM a été créée afin d'accélérer les efforts déployés par les investisseurs en direction de l'objectif de neutralité carbone. Elle rassemble des sociétés de gestion d'actifs souhaitant se fixer un objectif de neutralité carbone en 2050 au plus tard parmi tous leurs investissements, et leur prête assistance dans cette démarche. Cet engagement exige des gestionnaires d'actifs qu'ils déterminent des objectifs précis dans les 12 mois après leur adhésion.

À ce titre, un engagement global, pour toutes les entités de la ligne métier à travers le monde, a été pris d'atteindre la neutralité carbone pour l'ensemble des actifs gérés par HSBC Asset Management d'ici 2050 au plus tard, en définissant une stratégie climat alignée sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre définis dans l'Accord de Paris.

La stratégie d'alignement spécifique pour les fonds > 500M€ gérés par HSBC Global Asset Management (France) s'inscrit dans la stratégie globale de la ligne métier.

D'autre part, en ce qui concerne la stratégie nationale bas carbone, nous n'avons pas de fonds entièrement investis sur le territoire français dont l'encours est supérieur à 500M€. Cette question est donc non applicable à notre entité.

Objectifs quantitatifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

A noter les informations ci-dessous présentent la démarche générale globale de HSBC Asset Management (la ligne métier de gestion d'actifs du groupe HSBC). Ainsi, bien que l'entité juridique de la gestion d'actifs en France, nommée HSBC Global Asset Management (France) participe à l'implémentation et applique les politiques globales,

nous attirons votre attention sur le fait que les chiffres présentés et les engagements indiqués ne sont pas nécessairement directement pris par HSBC Global Asset Management (France) sauf si cela est clairement spécifié.

Un an après avoir rejoint l'initiative « Net Zero Asset Managers » (NZAM), la ligne métier globale pour la gestion d'actifs d'HSBC a annoncé en 2022 son ambition de réduire les émissions carbone de scope 1 et 2 de 58 % d'ici 2030 pour 38% des actifs gérés à travers le monde. Cet objectif intermédiaire est donc le point de départ de la trajectoire globale vers la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard, et il constitue notre contribution aux efforts collectifs déployés pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C.

Les actifs concernés par cet objectif intermédiaire sont les actions cotées et les obligations d'entreprises, dont les données et les méthodologies en matière de décarbonation sont les plus fiables. Ce périmètre couvre les

investissements réalisés sur les marchés développés et émergents. 2019 a été choisi comme année de référence de ses calculs car elle offre une image plus réaliste du niveau des émissions carbone que les années suivant la crise Covid.

Les objectifs seront ajustés de manière régulière afin de consolider cet engagement global pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard.

Le tableau suivant présente les encours sur lesquels s'appliquent les objectifs de réduction des émissions au niveau de l'ensemble du métier de la gestion d'actifs (HSBC Asset Management). Nous n'avons pas défini d'objectifs spécifiques de réduction des émissions au niveau de l'entité HSBC Global Asset Management (France). Ce sont les objectifs de réduction des émissions au niveau de la ligne métier de la gestion d'actifs au global. L'entité HSBC Global Asset Management (France) contribuera néanmoins à l'atteinte des objectifs globaux de réduction des émissions carbone.

De plus, ces objectifs n'ont pas encore été implémentés fonds par fonds. Ce processus de détermination est en cours et nous échangerons également avec nos clients pour définir les objectifs de chaque portefeuille. En effet, pour atteindre l'objectif global de neutralité carbone, il faut définir un objectif pour chacun des portefeuilles gérés par HSBC Global Asset Management (France) et obtenir l'approbation des clients sur cet objectif ainsi que sur les changements nécessaires à apporter aux portefeuilles, notamment dans le cadre des mandats de gestion.

Prise en compte du risque climat

Comment les enjeux climatiques sont-ils aujourd'hui pris en compte dans notre approche globale d'intégration ESG ?

L'investissement qui s'inscrit dans le cadre du changement climatique débute par la compréhension des risques induits sur les stratégies de gestion, les secteurs et les entreprises. Il apparaît de manière évidente que les entreprises les mieux préparées au changement climatique, celles qui engagent une démarche transformationnelle crédible et perçue comme telle par le marché seront sans aucun doute les plus à même de se valoriser.

Compte tenu de notre responsabilité fiduciaire vis à vis de nos clients, il est de notre responsabilité d'évaluer la résilience des investissements au risque climatique.

Notre suivi du risque climat est axé prioritairement sur les industries à haute intensité de carbone, très vulnérables dans certains scénarii selon l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) et selon le Groupe International d'Expert sur le Climat (GIEC créé en 1988 et regroupant 195 états en 2021) .

Dans une recherche d'homogénéité et de comparabilité des données, nous avons choisi de nous appuyer sur les données carbone de S&P Trucost, leader dans le domaine.

En plus des émissions carbone, nous utilisons un autre indicateur qui est la mesure de l'augmentation de température des entreprises et des portefeuilles à horizon 2050. Cette mesure permet de valider l'alignement d'un portefeuille aux Accords de Paris et de mettre en œuvre une stratégie bas carbone le cas échéant.

Le calcul de la température des émetteurs se base alors sur une analyse comparative des trajectoires d'émissions carbone des entreprises (évolution des émissions de CO2 passées ou estimées par S&P Trucost) avec des trajectoires théoriques définies par le GIEC.

Ces données sont issues de modèles mis en avant par l'initiative Science Based Target⁽¹⁾ en fonction du secteur d'activité de l'entreprise et de son degré d'émission de gaz à effet de serre.

Notation ESG

	ESG	E	S	G	Taux de couverture
Fonds Méthodologie HSBC AM ⁽²⁾	6.69	7.85	6.37	6.30	100%
Univers d'investissement de référence Méthodologie HSBC AM	6.15	7.13	5.73	5.98	100%
Fonds Méthodologie MSCI	8.87	7.85	6.37	6.30	100%
Univers d'investissement de référence Méthodologie MSCI	7.84	7.13	5.73	5.98	100%

(Taux de couverture des entreprises notées, exprimé en pourcentage de l'actif net)

Sources : HSBC Asset Management et MSCI

(1) L'initiative Science Based Target (Objectifs basés sur la science) est issue d'un partenariat entre le Carbon Disclosure Project, le Pacte Mondial des Nations Unies, l'Institut des ressources mondiales et le Fonds mondial pour la Nature, qui a pour objectif de piloter une « action climatique ambitieuse » en accompagnant les entreprises dans leur transition vers une économie bas carbone. Elle évalue notamment l'adéquation des objectifs de réduction des gaz à effet de serre des entreprises au vu des données de la science climatique.

(2) Méthodologie disponible en annexe



Prise en compte du risque climat

Intensité carbone – données au 31/12/2022

Intensité carbone – Entreprise ⁽¹⁾	Émissions carbone - Scope 1+2	Fonds vs indice de réf.	Couverture	Pondération des titres
Fonds	118.25	-17.1%	100.0%	100%
Univers d'investissement de référence	142.57		99.6%	100%

⁽¹⁾ Exprimé en CO2e/M USD, selon les émissions carbone de scope 1+2. Cash exclu du calcul.
Source : S&P Trucost

Fonds Sociétés les plus émettrices	Intensité carbone pondérée (tonnes équiv. Co3 ² 3/M USD)	ESG	E	S	G	Secteur	Pondération
CRH PLC	1277.55	10	7.9	6.4	8.3	Materials	2.46%
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA	698.16	10	9.5	8.4	7.1	Utilities	1.17%
ENEL SPA	688.76	8.7	9.1	6.2	4.4	Utilities	1.51%
IBERDROLA SA	394.61	9.5	9	8.3	5.5	Utilities	4.24%
OMV AG	354.70	10	7.2	8.9	6.3	Energy	2.11%
TOTALENERGIES SE	320.47	7.14	6.7	7.4	5.3	Energy	1.56%
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	243.69	7	6.6	4.7	5.7	Industrials	2.21%
NESTE OYJ	236.96	10	6.3	9.9	7.1	Energy	2.18%
KONINKLIJKE DSM NV	133.83	10	7.3	6.2	7.4	Materials	2.00%
STMICROELECTRONICS NV	124.10	9.7	6.7	6.5	6.8	Information Technology	2.36%

Fonds Sociétés les moins émettrices	Intensité carbone pondérée (tonnes équiv. Co ² /M USD)	ESG	E	S	G	Secteur	Pondération
AXA SA	0.62	8.8	9	7.4	4.7	Financials	2.70%
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	1.521	9.5	5.8	7.3	7	Financials	3.57%
ALLIANZ SE-REG	1.587	8.3	9.7	7.4	4	Financials	1.77%
ING GROEP NV	1.697	8.3	9.2	4.5	6.6	Financials	2.79%
ASR NEDERLAND NV	2.047	7	8.1	5.7	7.3	Financials	1.25%
VIVENDI SE	2.565	6.4	10	4.9	5.7	Communication Services	1.37%
ASML HOLDING NV	2.607	10	5.2	10	7.2	Information Technology	1.83%
PUBLICIS GROUPE	3.277	6.2	10	4.6	5.8	Communication Services	1.86%
RELX PLC	4.886	8.8	10	5.6	7.9	Industrials	2.42%
REXEL SA	5.364	8.5	3.1	7.6	7.9	Industrials	0.87%

Source : S&P Trucost (Intensité carbone) ; MSCI (scores ESG)
Sont exclues de la liste des 10 sociétés les plus émettrices les positions utilisant des indicateurs indirects en matière d'intensité carbone

Prise en compte du risque climat

Empreinte carbone – données au 31/12/2022

Entreprise ⁽¹⁾	Émissions carbone - Scope 1+2	Fonds vs indice de réf.	Pondération des titres
Fonds	120.43	-23%	100%
Univers d'investissement de référence	155.41	-	100%

⁽¹⁾ Exprimé en CO2e/M USD, selon les émissions carbone de scope 1+2. Cash et titres non couverts exclus.
Source : S&P Trucost

Exposition aux combustibles fossiles, au charbon et aux hydrocarbures non conventionnels – données au 31/12/2022

	Fonds	Taux de couverture
Combustibles fossiles	11.71%	97%
Charbon à usage Thermique	0%	0,0%
Hydrocarbures non conventionnels	3.67%	0,0%

Les risques liés à la durabilité peuvent entraîner des résultats ayant une incidence négative sur la valeur des produits financiers et sur la société. L'intégration des facteurs ESG, telle que définie dans notre politique d'investissement responsable, inclut la prise en compte des principales incidences négatives (PAIs). Il est à noter que nous avons pris en compte l'indicateur PAI 4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles. En ce qui concerne la méthodologie, les données ont été fournies par notre fournisseur de données Sustainalytics qui identifie les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles. Nous déterminons cette implication à partir de seuils internes. Nous estimons qu'une entreprise est active dans le secteur des combustibles fossiles lorsqu'elle a plus de 10% de ses revenus provenant d'une activité en relation avec des combustibles fossiles.

Éligibilité à la taxonomie de l'EU – données au 31/12/2022

	Revenus Éligibles	Taux de couverture
Fonds	63%	89%

L'exercice de détermination de l'alignement à la taxonomie est particulièrement complexe car les émetteurs ne commenceront à reporter sur ces données qu'en 2025 sur la base des données de l'année 2024 alors que les sociétés de gestion y sont déjà soumises pour les produits qu'elles gèrent. Ceci a pour conséquence que les sociétés de gestion s'appuient le plus souvent sur des données estimées par le biais de modèles provenant de nos fournisseurs de données et non directement des entreprises concernées. En attendant que les émetteurs communiquent plus largement sur leur alignement, nous avons choisi dans un premier temps de ne reporter que sur les activités éligibles. Nous nous appuyons notamment sur la méthodologie de S&P Trucost pour extraire les données d'éligibilité. La méthodologie complète est fournie ci-après : [https://www.marketplace.spglobal.com/en/datasets/s-p-global-eu-taxonomy-data-\(193\)](https://www.marketplace.spglobal.com/en/datasets/s-p-global-eu-taxonomy-data-(193))



Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Notre voix dans l'industrie de la gestion d'actifs.

HSBC Asset Management a contribué au niveau mondial à de nombreuses initiatives sur la biodiversité au fil des années, notamment :

- Nous avons contribué à un nouveau guide dans le cadre de notre engagement au groupe « Finance pour la biodiversité » intitulé « Agissez maintenant ! Le pourquoi et le comment de l'intégration de la biodiversité par les institutions financières », qui a été lancé lors d'un événement parallèle lors de la conférence COP15 de la CDB de l'ONU.
- Nous avons participé à de nombreuses activités de la COP15, y compris des groupes d'experts, tels que ceux concernant la position de négociation sur le financement de la biodiversité, le lancement du Business Handbook for Biodiversity Conservation et le Business for Biodiversity Conservation Cases.
- Nous avons participé à l'essai de la version initiale d'un cadre pour contribuer au développement du groupe de travail sur la divulgation financière liée à la nature (TNFD).
- Nous avons participé au processus de consultation du « Nature Benchmark » de la World Benchmark Alliance (WBA) et du rapport InfluenceMap Biodiversity.
- Nous avons publié un éclairage ESG : Biodiversité août 2022 présentant le concept de biodiversité et détaillant la crise actuelle à laquelle nous sommes confrontés et la manière dont la perte de la nature est un risque majeur pour les entreprises alors que les investissements basés sur la nature offrent des opportunités.

Notre engagement dans le cadre de l'initiative Finance for Biodiversity Pledge

Au cours des dernières années, HSBC Asset Management a renforcé ses efforts visant à mieux intégrer les considérations de biodiversité dans ses processus de recherche, d'engagement et d'investissement, avec la conviction que la perte de biodiversité représente un risque pour le rendement des investissements.

En septembre 2020, HSBC Asset Management a signé l'engagement "Finance pour la biodiversité", qui guide sa stratégie en termes de biodiversité. Nous croyons que les investisseurs ont un rôle à jouer dans les domaines suivants :

- Meilleure compréhension des moteurs de la perte de biodiversité et des impacts de différents secteurs d'activité économique sur la biodiversité.
- Encourager les entreprises à réduire leurs effets négatifs sur la biodiversité et à accroître leur contribution positive.
- Intégrer les critères de biodiversité dans l'évaluation des risques et des opportunités dans le cadre de l'analyse des investissements.
- Fixer des objectifs et mobiliser des capitaux directs pour tenir compte des problématiques liées à la perte de biodiversité.

Politiques et informations - HSBC Asset Management

Notre politique de biodiversité .

Toute activité économique dépend en fin de compte de l'état de la nature : la perte de biodiversité affecte les entreprises dans lesquelles nous investissons et représente donc un risque pour le rendement de nos investissements. Depuis 2021, HSBC Asset Management publie une politique sur la biodiversité disponible sur son site Web où nous nous engageons à collaborer et partager les connaissances, à engager le dialogue avec les entreprises et à intégrer les risques liés à la biodiversité dans notre processus d'investissement.

Améliorer notre approche de la biodiversité .

HSBC Asset Management a mis l'accent sur la biodiversité en tant qu'élément clé, que nous implémentons par l'engagement (y compris le vote aux assemblées générales des actionnaires), les politiques et les cadres d'intégration ESG. Veuillez consulter notre rapport annuel d'investissement responsable le site d'HSBC Asset Management pour plus de détails.

Notre score ESG interne actuel inclut le thème de la biodiversité dans le score environnemental. L'un des nombreux indicateurs granulaires du sous-score E est axé sur la biodiversité pour quelques secteurs d'activité avec des données provenant de MSCI, un fournisseur externe tiers.

Nous travaillons actuellement à l'amélioration de notre méthode actuelle de notation ESG afin de mieux intégrer les risques et les opportunités liés à la biodiversité. Au cours des 12 prochains mois, nous travaillerons à l'élaboration d'un plan d'intégration des sujets liés à la biodiversité.

En ce qui concerne les données sur la biodiversité, nous avons récemment acquis un élément de calcul de l'empreinte de biodiversité d'une entreprise auprès du fournisseur de data externe Iceberg Data Lab. Iceberg Data Lab est une fintech française innovante spécialisée dans les données environnementales qui développe une solution robuste de données environnementales basées sur la recherche scientifique. Nous avons pu avoir un premier aperçu de ce calcul de l'empreinte biodiversité des entreprises en testant leurs données et en apprenant davantage sur l'estimation de l'impact des entreprises sur la biodiversité.

L'empreinte de la biodiversité des entreprises" (CBF) d'Iceberg identifie l'impact des entreprises sur la biodiversité à travers le monde en utilisant les pressions scientifiques. Ces pressions sont des facteurs qui influent sur la biodiversité et les processus écosystémiques et elles sont publiées par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Les pressions changent l'utilisation de la mer et de la terre, l'exploitation directe des organismes, le changement climatique, la pollution et les espèces envahissantes non indigènes. Cette empreinte de biodiversité modélise l'impact des entreprises sur la biodiversité par le biais de quatre pressions environnementales principales sur les espèces et les habitats :

- Changement d'utilisation des terres : avec des impacts d'occupation, de transformation, d'accroissement, d'empiètement et de fragmentation ;
- Changements climatiques dus aux émissions de gaz à effet de serre (émissions de GES)
- Pollution atmosphérique : entraînant la perturbation des écosystèmes due à l'eutrophisation et à l'acidification terrestres (émissions d'azote et de soufre respectivement)
- Pollution de l'eau : écotoxicité de l'eau douce avec libération de composés toxiques dans l'environnement et enchevêtrement des plastiques.

L'impact de la pression sur la biodiversité est évalué à l'aide de modèles externes (Globio), de la base de données d'Iceberg, de la base de données d'évaluation du cycle de vie, de la littérature scientifique, de bases de données externes et des détails financiers des entreprises.

Enfin, notre plan d'engagement inclut la biodiversité comme élément clé pour le dialogue et la collaboration avec les entreprises. À l'aide de sources internes et externes, notamment la « Farm Animal Investment Risk and Return Protein Producer Initiative assessment » (FAIRR) et les Scores de gestion des ressources naturelles du fournisseur de données externes MSCI, nous avons dressé une liste des entreprises sur lesquelles nous axons nos efforts d'engagement à court et à moyen terme, compte tenu de leurs répercussions et de leur dépendance élevée à l'égard de la biodiversité. De plus, nous avons travaillé en priorité avec les entreprises que nous détenons de manière significative dans nos portefeuilles, avec lesquelles nous estimons qu'il y aurait de bonnes chances de succès de notre engagement, et lorsque l'entreprise est détenue dans un fonds qui a des attentes plus élevées en matière de durabilité. Vous pouvez vous référer à notre rapport annuel d'investissement responsable (Rapport d'investissement responsable) et vous rendre sur notre site web Engagement actionnarial - HSBC Asset Management France.

Nos engagements avec les entreprises se sont concentrés sur la compréhension de leurs impacts et leurs dépendances sur la biodiversité, sur la manière dont ils atténuent les risques pour la biodiversité - y compris les politiques mises en place - et sur l'encouragement à la divulgation de données sur la biodiversité par le biais de cadres de communication existants et émergents. Nous avons également participé à des engagements de collaboration à l'échelle nationale et internationale par l'entremise de groupes comme le CDP et le FAIRR afin de faciliter et de renforcer les engagements avec les entreprises. (cf Rapport d'investissement responsable).

En 2022, nous avons introduit une nouvelle politique pour voter contre le président ou contre les directeurs de conseil d'administration des entreprises qui figurent sur notre liste de surveillance « Say on Nature ». La liste était composée d'environ soixante entreprises, basée sur des évaluations par des tiers ainsi que sur une analyse interne de la manière dont les entreprises gèrent la biodiversité et les risques liés à la nature.

Au cours de la saison des assemblées générales des actionnaires 2022, nous avons voté contre 16 administrateurs en fonction de nos préoccupations concernant la gestion des risques liés à la nature par leur entreprise (en général, seule une partie des présidents de société, aux côtés d'autres administrateurs, sont réélus chaque année). Très peu de propositions d'actionnaires concernent directement la biodiversité et la nature, cependant, nous avons appuyé 25 propositions d'actionnaires concernant les principaux facteurs de perte de biodiversité identifiés dans l'étude phare de l'IPBES. (cf Rapport d'investissement responsable)

Feuille de route de HSBC Asset Management sur la biodiversité.

- D'ici la mi-2024, nous aurons établi un plan d'intégration et de gestion de la biodiversité ;
- Nous allons étendre l'expertise de notre groupe de travail interne sur la biodiversité ainsi que notre gouvernance interne sur ce sujet ;
- Établir l'accès aux données de biodiversité pertinentes pour nos équipes d'investissement, en tirant parti de notre évaluation existante et en élaborant des méthodologies d'implémentation pour les classes d'actifs pertinentes ;
- Continuer à renforcer notre engagement et notre stratégie de vote sur la biodiversité ;
- Nous nous efforcerons d'établir un objectif à long terme pour 2030 ;
- Au cours des trois à cinq prochaines années, nous chercherons à améliorer nos solutions pour les clients afin de traiter la biodiversité dans nos solutions d'investissement.

Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité.

Chez HSBC Asset Management, nous sommes convaincus qu'en intégrant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) au coeur de notre processus d'investissement, il est possible de générer des performances ajustées du risque plus adéquates à long terme. Nous menons à la fois une analyse financière approfondie et une évaluation complète des risques et des opportunités ESG en nous appuyant sur les expertises de nos équipes d'investissement et des équipes d'experts sectoriels (Virtual sector teams - VST) au niveau de HSBC Asset Management.

Les analystes et gérants de portefeuille identifient les risques et opportunités ESG dans le cadre du processus de recherche et d'analyse. Nous utilisons une plateforme de recherche ESG interne qui combine de multiples données ESG et évaluations provenant de fournisseurs de données. Nous déterminons la matérialité des problématiques ESG au travers du respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et en comparant les performances ESG au sein des secteurs. Nos scores ESG reposent sur notre estimation de l'importance relative des problématiques ESG sectorielles, sur la base des analyses quantitatives et qualitatives effectuées par nos équipes d'investissement. Nous suivons les risques de durabilité de manière continue.

Notre stratégie globale de suivi des risques ESG, y compris le risque climatique, est pilotée par l'équipe Recherche & Intégration ESG. Cette équipe est responsable d'améliorer les capacités de recherche et d'intégration ESG, d'assurer et de développer la couverture des données extra-financières et les outils associés. Elle fournit également des analyses sectorielles sur des enjeux ESG spécifiques liés aux secteurs d'activité qui aident les analystes et les gérants dans leur appréhension des thèmes et enjeux sectoriels en lien avec l'environnement ou le social.

Pour plus d'informations disponible sur le site internet (section H.) [Rapport d'entité - Loi Energie Climat 2023](#)



Annexes

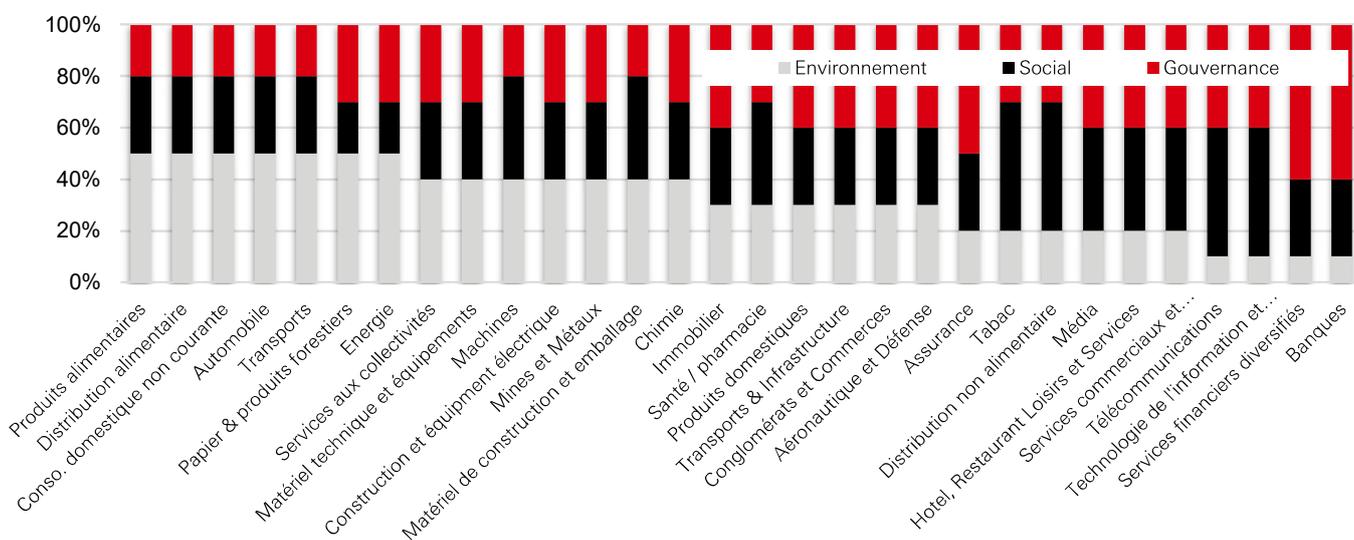


Définitions et méthodologies

Notation ESG : méthodologie du métier de gestion d'actifs d'HSBC

Chaque titre est rattaché à l'un des 30 secteurs « maison » qui regroupent des ensembles cohérents du point de vue des enjeux ESG et au regard des similitudes présentées par les modèles économiques. Ensuite, pour chaque secteur nous avons déterminé une pondération des piliers E, S et G reflétant la réalité industrielle de chacun des secteurs. Cette démarche est le résultat d'études approfondies réalisées conjointement par les équipes d'analystes crédit et actions, sous la coordination du Responsable de la recherche ESG. Les notations E, S et G sont fournies par MSCI et permettent de calculer des scores ESG agrégés pour chaque valeur donc chaque émetteur, qui tiennent compte de notre analyse ESG de leur secteur d'appartenance.

Poids des piliers E, S, G pour chacun des 30 secteurs de la segmentation HSBC ESG



Nous attribuons une note E : Environnement, une note S : Social, une note G : Gouvernance et enfin un score ESG global aux portefeuilles et à leurs indices de référence respectifs. L'échelle de notation varie de 0 à 10, 10 étant la meilleure note. La note globale est calculée en fonction du poids des piliers E, S et G inhérents à chacun des 30 secteurs selon notre processus de notation interne.

Le score ESG du portefeuille est la moyenne des notes ESG pondérée par le poids de chaque titre du portefeuille.

Intensité carbone

Émissions carbone de Scope 1 (tonnes de CO2e) : Émissions de gaz à effet de serre générées par l'utilisation de combustibles fossiles et des processus de production détenus ou contrôlés par l'entreprise.

Émissions carbone de Scope 2 (tonnes de CO2e) : Emissions de gaz à effet de serre provenant de la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetée par l'entreprise.

Définitions et méthodologies

Intensité carbone des entreprises (tonnes CO2e/M USD) : Tonnes d'émissions de CO2e/M USD de revenus de l'entreprise concernée par rapport à chacun de ses pairs et à l'ensemble de son groupe de pairs.

$$\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle du portefeuille}} \times \frac{\text{émissions}_i \text{ de GES de l'émetteur (scope 1 et 2)}}{\text{revenus}_i \text{ de l'émetteur en millions de dollars}} \right)$$

Source : Méthodologie interne et données externes (S&P Trucost)

Intensité carbone des États souverains (tonnes CO2e/M USD) : Tonnes d'émissions de CO2e/M USD de PIB pour le pays concerné, à l'exclusion de l'UTCATF (Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et forêts).

$$\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle du portefeuille}} \times \frac{\text{émissions de GES de l'émetteur du pays, hors UTCATF}_i}{\text{PIB}_i \text{ du pays}} \right)$$

Source : Méthodologie interne et données externes (S&P Trucost)

Empreinte carbone

Empreinte carbone des entreprises (tonnes CO2e/M USD) : Émissions de GES imputées au portefeuille, par million de dollars générés par le portefeuille. La contribution de chaque position à l'empreinte carbone du portefeuille est calculée sur la base de la participation au capital en s'appuyant sur la capitalisation boursière des entreprises. L'empreinte carbone du fonds est la somme de ces contributions, normalisée par le capital détenu.

$$\frac{\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{capi. boursière de l'entreprise en portefeuille}_i} \times \text{émissions de GES (scope 1 et 2) de l'entreprise en portefeuille}_i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (millions de dollars)}}$$

Source : Méthodologie interne et données externes (S&P Trucost)

Exposition aux combustibles fossiles, au charbon, à la production d'électricité & aux énergies renouvelables

Secteurs Trucost

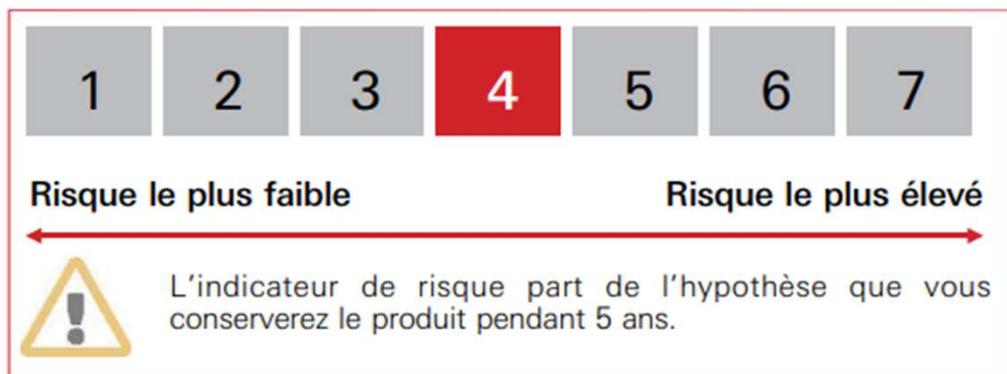
Producteurs de combustibles fossiles	Extraction à ciel ouvert de charbon bitumineux et de lignite
	Extraction souterraine de charbon bitumineux
	Extraction du pétrole brut et du gaz naturel
	Forage de puits de pétrole et de gaz
	Extraction de liquides de gaz naturel
Producteurs de charbon	Activités de soutien aux opérations pétrolières et gazières
	Extraction des sables bitumineux
	Extraction à ciel ouvert de charbon bitumineux et de lignite
Producteurs d'électricité à partir de combustibles fossiles	Extraction souterraine de charbon bitumineux
	Production d'électricité à partir du charbon
	Production d'électricité à partir du charbon
Producteurs d'énergies renouvelables	Production d'électricité à partir de gaz naturel
	Production d'électricité à partir de pétrole
	Production d'énergie géothermique
	Production d'énergie hydroélectrique
	Production d'énergie solaire
	Production d'énergie houlomotrice et marémotrice
	Production d'énergie éolienne

Température du portefeuille

La température globale est une mesure de trajectoire pondérée de toutes les entreprises. Chaque entreprise est comparée à son secteur en intégrant des éléments passés et prospectifs par rapport à un scénario 1,5°C de l'Agence Internationale de l'Énergie (intensité carbone passée et future de l'entreprise via ses objectifs de réduction carbone).

Informations importantes

Indicateur de risque



La notation est basée sur la volatilité des cinq dernières années et constitue un indicateur de risque absolu. L'échelle varie de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Les données historiques pourraient ne pas constituer une indication fiable pour le futur. Rien ne garantit que la notation restera la même et la classification peut varier à long terme. La note la plus basse n'indique pas que l'investissement est exempt de tous risques.

Risques principaux :

- **Risque de perte en capital** : le compartiment ne présente aucune garantie ni protection de capital. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque lié à la gestion discrétionnaire** : le style de gestion discrétionnaire du compartiment repose sur l'anticipation par la société de gestion de l'évolution des différents marchés et titres. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés et les titres les plus performants induisant une moindre performance.
- **Risque actions** : le compartiment est exposé au risque actions via des titres, parts ou actions d'OPC et/ou des instruments financiers. Le risque actions consiste en la dépendance de la valeur des titres aux fluctuations des marchés. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du compartiment peut baisser de manière plus importante que ces marchés. Le compartiment a la possibilité d'investir dans des petites et moyennes capitalisations, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du compartiment plus importante et plus rapide. Du fait de l'utilisation de dérivés, il pourrait y avoir une surexposition globale de 100% au risque action, qui pourrait ainsi porter à 200% l'exposition globale du compartiment.

Informations importantes

Cette présentation est produite et diffusée par HSBC Global Asset Management (France). Toute reproduction ou utilisation (même partielle), sans autorisation, de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites.

Ce document qui est un reporting réglementaire ne constitue en aucun cas une sollicitation ou une recommandation d'achat ou de vente.

Les commentaires et analyses contenus dans cette présentation reflètent l'opinion de HSBC Global Asset Management (France) en fonction des informations connues à ce jour. Ils ne sauraient constituer un engagement de HSBC Global Asset Management (France).

En conséquence, HSBC Global Asset Management (France) ne saurait être tenue responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ce document.

Les informations fournies par des tiers proviennent de sources que nous pensons fiables mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude.

HSBC Global Asset Management (France) - 421 345 489 RCS Nanterre. S.A au capital de 8.050.320 euros.

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP99026)

Adresse postale : 38 avenue Kléber 75116 PARIS

Adresse d'accueil : Immeuble Coeur Défense | 110, esplanade du Général de Gaulle - La Défense 4 - 92400 Courbevoie - France

www.assetmanagement.hsbc.com/fr

Copyright : Tous droits réservés © HSBC Asset Management (France), 2022